

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **13 SEPTEMBRE 2022**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	15
- présents	11
- votants	13( dont 2 pouvoirs)
- absents	2
- exclus	

Date de convocation :

09/09/2022

Date d'affichage :

09/09/2022

<u>Objet</u>	
<b>7.10 REMBOURSEMENT ACHAT STATION EPURATION</b>	

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Étaient présents :** Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Josiane DURAND Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

**Absents :** Emmanuel OULION ( a donné procuration à Mme EYRAUD)

**Secrétaire de séance :** AGOSTINI Bernadette

Le Week-end du 03-04 septembre, la foudre a fait dysfonctionner la station d'épuration. Certains composants électroniques ont dû être changés.

Cependant, le fournisseur n'acceptait pas les règlements par mandat administratif. Dans l'urgence, afin de retrouver une station d'épuration opérationnelle, il a fallu commander une pièce de type « Alimentation pour rail DIN RS PRO, 24V c.c. 5A, 230V c.a., 120W »

M Rey l'a commandée puis installée sur la station.

M Rey explique qu'une autre pièce est en panne ( mesure de débit) et qu'il est en train de regarder s'il peut la réparer. Si ce n'est pas le cas il faudra renvoyer la pièce pour la faire changer.

Il y a lieu donc que la commune le rembourse pour ces frais. Montant de l'achat 68.47€.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la mairie à rembourser ces achats à M Rey Bruno
- DIT** que M Rey Bruno devra présenter les justificatifs d'achats ( tickets de caisse détaillés, factures...) afin de se faire

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.

*La secrétaire de séance  
Bernadette AGOSTINI*

*B. Rey*

Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
Le 13/09/2022  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD

